

|  |  |
| --- | --- |
| **Nº 13/2016** | **Le 26 février 2016** |

**FR**

**Mutations industrielles: de nouveaux délégués
rejoignent le CESE**

**Hier, 51**[**délégués**](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ccmi-delegates)**, nouveaux ou renouvelés, ont assisté à la première réunion de la commission consultative des mutations industrielles (CCMI) dans le cadre du nouveau mandat du CESE. Les délégués de la CCMI représentent les différents secteurs économiques et sociaux et organisations de la société civile touchés par les mutations industrielles ou à l’origine de ces dernières. Ils constituent la moitié des membres de la CCMI et travailleront de concert avec un nombre identique de** [**membres**](http://memberspage.eesc.europa.eu/Result.aspx?f=4&s=0&o1=0&o2=0&o3=0&sec=2010135) **du CESE siégeant dans cette commission. Ils resteront en place jusqu’au 31 décembre 2020.**

**Jacques Glorieux**, délégué représentant la catégorie des **activités diverses**, a été élu **coprésident** de la CCMI et dirigera conjointement la commission avec sa présidente, **Lucie Studničná**, membre du CESE, pour les deux prochaines années et demie.Le nouveau bureau de la CCMI est constitué de deux membres du CESE, **Gundars Strautmanis** (groupe des employeurs, Lettonie) et **Carlos Trias Pintó** (groupe des activités diverses, Espagne), et de deux délégués, **Patrizio Pesci** (groupe des employeurs, Italie) et **Enrico Gibellieri** (groupe des travailleurs, Italie). La cérémonie d’accueil s’est déroulée en présence de Günther Oettinger, commissaire européen chargé de l’économie et de la société numériques.

La CCMI est l’héritière de la Communauté européenne du charbon et de l’acier (CECA). Elle a été créée en 2002, alors que le traité CECA arrivait à expiration, afin de préserver la précieuse expertise accumulée tout au long des 50 années d’activité de la CECA, de poursuivre le dialogue structuré dans les secteurs du charbon et de l’acier, tout en étendant progressivement le mandat initial de la CECA de manière à couvrir tous les aspects des mutations industrielles et ses répercussions sur l’emploi, les mesures de politique sociale et structurelle, la politique d’aide et de concurrence, la recherche et le développement technologique, le développement durable, les politiques commerciales et d’autres domaines.

Les délégués de la CCMI sont nommés par le CESE et issus d'associations représentant la société civile au niveau européen. Ils sont répartis en trois catégories (employeurs, travailleurs, activités diverses) qui reflètent la structure du CESE. Tout comme les sections du CESE, la CCMI élabore des avis et rapports d’information à la demande des organes décisionnels de l’UE, mais aussi de sa propre initiative, et peut être invitée à compléter les avis d’autres sections en examinant l’incidence de certaines questions spécifiques sur les mutations industrielles (suppléments d’avis).

La CCMI a rédigé bon nombre d’avis et d’études décisifs ces dernières années. Ses [travaux d’avant-garde sur l’obsolescence programmée](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ccmi-opinions&itemCode=26788) s’inscrivent dans le cadre d’un [projet en cours](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.obsolescence-studies-articles) plus vaste, qui aboutira à la publication d’une étude inédite en mars prochain. En 2015, elle a abordé la question complexe de la [lutte contre la corruption dans l’UE](http://www.eesc.europa.eu/resources/docs/qe-02-15-754-fr-n.pdf) et s’est penchée sur les enjeux de [l’éradication de l’amiante en Europe](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ccmi-opinions&itemCode=32833), aux énormes conséquences pour l’économie et la santé publique. En 2014, elle a examiné [l'incidence des services aux entreprises dans l'industrie](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ccmi-opinions.31183) et les éventuelles conséquences socioéconomiques de la quatrième révolution industrielle et de l’internet. Elle poursuivra ses travaux sur l’industrie 4.0 afin d’encourager l’industrie européenne à exploiter pleinement les possibilités stratégiques offertes par l’internet.

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Daniela Marangoni, attachée de presse au CESE

Courriel: press@eesc.europa.eu

Tél.: +32 2 546 8422

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 350 membres venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*

*\_\_****\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_***